

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-000996-195

DATE : 19 décembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE SILVANA CONTE, J.C.S.

RÉAL CHARBONNEAU
Demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.
Défenderesse

JUGEMENT

[1] **ATTENDU** que les parties demandent au Tribunal de prolonger le délai pour la mise en état du dossier;

[2] **CONSIDÉRANT** le protocole de l'instance signé les 14 et 15 décembre 2023;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 173 C.p.c. et qu'il est dans l'intérêt des parties et de la justice d'accorder la demande de prolongation de délai;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[4] **ACCEPTE** le protocole de l'instance signé les 14 et 15 décembre 2023;

[5] **PROLONGE** au 19 septembre 2024 le délai pour la mise en état du dossier;

[6] **LE TOUT**, sans frais de justice.

SILVANA CONTE, J.C.S.

Me James Reza Nazem
Me Michael Barcet
Avocats du demandeur

Me Samuel Lavoie
Me Jean-Michel Boudreau
Avocats de la défenderesse